



## BG2V CONSEILLE M6 POUR L'ACQUISITION DE FIDELITE FILMS

BG2V (Hervé de Kervasdoué, associé, et Jérôme Albertin, collaborateur), a conseillé M6, lors de son rachat de Fidélité Films, société française de production cinématographique.

Propriétaire d'un catalogue de 42 longs métrages parmi lesquels « *Astérix et Obélix au service de sa majesté* », « *Le petit Nicolas* », « *Les vacances du petit Nicolas* » et des films de François Ozon, l'acquisition de Fidélité Films constitue une opération de croissance externe significative pour M6. Elle lui permet, en effet, d'élargir son catalogue de longs métrages et de consolider ses activités de distribution de droits audiovisuels.

BG2V a accompagné M6 sur l'ensemble des aspects juridiques liés à cette acquisition de la *due diligence* jusque les actes nécessaires à réalisation de la transaction.

Le cabinet BG2V confirme ainsi son expertise dans le secteur des médias, secteur dans lequel Hervé de Kervasdoué, notamment, intervient depuis plusieurs années.

### Intervenants :

**Conseil juridique Investisseur** : BG2V : Hervé de Kervasdoué, associé, et Jérôme Albertin, collaborateur.

**Conseil Juridique Cédant** : Taylor Wessing : Christian Valsamidis, associé, Anne-Juliette De Zaluski, counsel, Mathias Briatta et Bertrand Le Goff, collaborateurs.

---

### A propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé de près de trente avocats, dont 11 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en Droit des affaires, tant en conseil qu'en contentieux.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du corporate/fusions-acquisitions, du private equity, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du Droit commercial, du Droit pénal, du Droit social et de l'immobilier. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis, pour certains, à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : [bg2v.com](http://bg2v.com)